



# AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1]

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU DE DEUX BATIMENTS SUR LA COMMUNE DE OLORON SAINTE MARIE POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE ET DE COMMERCE

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière** Immobilier, dont les bureaux sont sis 142 Rue des Terres de Borde, CS 51925, à Bordeaux (33081), représentée par son Directeur Adjoint Monsieur Lionel BOUTIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau
- 2. Correspondant : Renseignements techniques et administratifs :** Direction Immobilière Territoriale SUD OUEST,  
Aurore RIBEIRO  
54 cours du Médoc  
33300 BORDEAUX  
[aribeiro@nexity.fr](mailto:aribeiro@nexity.fr)  
06 6 81 29 22

### 3. Objet de la procédure :

*La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain bâti sis sur la commune de Oloron sainte Marie à l'adresse suivante Gare de OLORON SAINTE MARIE et comportant un bâtiment à usage de commerce, bureaux et dépôt de 1432 m<sup>2</sup> environ et un local de stockage de 497 m<sup>2</sup>, en vue de réaliser une activité industrielle et commerciale.*

### 4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **[L2122-1-1 alinéa 1]** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

### 5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société SCI CIRCE dont le siège est sis Route de Sauveterre 64120 Aïcirits-Camou-Suhast

Date d'effet de la convention d'occupation : 1<sup>er</sup> juillet 2020

### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**

### 7. Information sur les recours

[Tribunal administratif de PAU  
Villa Noubilbos 50 Cours Lyautey  
64010 PAU CEDEX  
Téléphone : 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93  
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

